

22

- RAPPORT -

OBJET : REALISATION DE DIVERS AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET D'ACCESSIBILITÉ

Afin d'améliorer les conditions de sécurité des différentes catégories d'usagers, il est proposé de réaliser divers aménagements légers d'accessibilité et de sécurité routière pour un montant total de 337.000 € TTC selon détail ci-dessous :

1. Mise en accessibilité de la voirie :

- | | |
|--|---------------|
| - Abaissements de trottoirs et équipements tactiles au niveau des passages piétons | 100.000 € TTC |
|--|---------------|

Ces équipements assurent aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes des conditions de déplacements optimales.

Il s'agit de réaliser 17 équipements (abaissements de bordures et bandes podotactiles au niveau des passages piétons).

- | | |
|--|--------------|
| - Travaux d'accompagnement des aménagements d'arrêts bus pour les personnes à mobilité réduite | 30.000 € TTC |
|--|--------------|

2. Sécurité routière :

- | | |
|---|--------------|
| - Mise en conformité de ralentisseurs : | 50.000 € TTC |
|---|--------------|

- | | |
|--|--------------|
| - Plan local de sécurité routière : Challenge piétons (Echarpe d'or 2007 de la Prévention Routière), réfection de la signalisation sur la piste d'éducation routière | 32.000 € TTC |
|--|--------------|

- | | |
|---|--------------|
| - Aménagements légers de sécurité à définir selon besoins en 2009 : | 55.000 € TTC |
|---|--------------|

- | | |
|---|--------------|
| - Travaux d'accompagnement des opérations de gros entretien de voirie : | 20.000 € TTC |
|---|--------------|

- | | |
|--|--------------|
| - Mise en conformité des zones 30, rue des Pins, rue des Frières | 50.000 € TTC |
|--|--------------|

Il s'agit d'un ensemble d'aménagements légers répartis sur tous les quartiers à financer au moyen des crédits inscrits au budget.

Les aménagements de sécurité spécifiques à un lieu ou un quartier feront l'objet d'une présentation individuelle lors d'une prochaine séance.

D'où la motion suivante :

- MOTION -

**OBJET : REALISATION DE DIVERS AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ
ROUTIÈRE ET D'ACCESSIBILITÉ**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20, 33 et 58 à 65,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'assurer de meilleures conditions de circulation et de sécurité,

DÉCIDE de procéder aux divers aménagements de voirie et de sécurité énumérés ci-dessous, associés aux actions de communication au plan local :

1. Mise en accessibilité de la voirie

- | | |
|--|---------------|
| - Abaissements de trottoirs et équipements tactiles au niveau des passages piétons | 100.000 € TTC |
| - Travaux d'accompagnement des aménagements d'arrêt bus (P.M.R.) | 30.000 € TTC |

2. Sécurité routière

- | | |
|---|--------------|
| - Mise en conformité des ralentisseurs | 50.000 € TTC |
| - Plan local de sécurité routière | 32.000 € TTC |
| - Aménagements légers de sécurité | 55.000 € TTC |
| - Travaux d'accompagnement des opérations de gros entretien de voirie | 20.000 € TTC |
| - Mise en conformité des zones 30 | 50.000 € TTC |

ACCEPTE les devis concluant à une dépense globale de 337.000 € TTC à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,

DECIDE de confier la réalisation des travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours n° 07 0082 (ERTP), n° 07 0059 (Jean LEFEBVRE Lorraine) et n° 07 0199 (SIGNATURE), pour ce type de prestations,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces opérations,

SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS